



Arrêté N° 57 – 2024

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 26 juillet 2024 par ALLEZ et CIE – 4 Avenue André Dulin – BP 40001 – 17301 ROCHEFORT – Affaire suivie par Emilie TORCHUT - pour des travaux de Remplacement tampon assainissement – 21 rue des Moulins à CHARRON (17230).

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin de réaliser les travaux de réparation de conduite sous route.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Du **Mardi 12 septembre au Mercredi 20 septembre 2024 inclus**, l'autorisation est donnée à ALLEZ et CIE de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2 :** pendant les travaux le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier sauf véhicules du chantier.

**Article 3 :** La route sera barrée sauf riverains, Déviation par la rue du 19 Mars 1962.  
Terrassement prévu le 12/09/2024  
Réfection de voirie en enrobé prévue le 18/09/2024

**Article 4 :** la remise en état de la chaussée à l'identique, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

**Article 5 :** ALLEZ et CIE assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 6 :**

- La Directrice Générale Des Services,
- ALLEZ et CIE,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à ALLEZ et CIE et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 29 Août 2024

La Maire,  
  
Martine BOUTET

